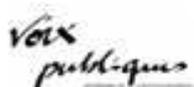




# STRATEGIE AGENDA 21 DE PLAINE COMMUNE

Adoptée le 20 mars 2012



# 1. Entrer résolument dans le 21<sup>e</sup> siècle

## 1.1. La transition qui s'amorce

Le monde est entré en transition et nos sociétés ne s'y sont pas préparées. Les changements climatiques s'accroissent et pourtant l'économie post-carbone tarde à émerger. La pression sur les ressources naturelles s'accroît chaque année mais nos modes de production et de consommation n'ont pas encore évolué en conséquence. Le capitalisme financier connaît une crise majeure et menace dans son sillage l'économie et l'emploi, mais l'alternative n'est pas en place.

Alors même que les marges de manœuvre des collectivités locales pour engager la transition nécessaire sont réduites, il nous revient de mobiliser toutes les forces de notre territoire pour préparer ce « monde d'après ». Sous le signe de l'anticipation et de l'imagination, le renouvellement des processus démocratiques et l'appui aux initiatives locales et alternatives nous permettent d'articuler réponse aux urgences locales, préparation du long terme, et vision globale.

Dans cette période historique de construction d'une nouvelle perspective, l'Agenda 21 de Plaine Commune a pour vocation d'orienter le territoire de l'agglomération et toutes ses forces vives dans ce mouvement, tout en le reliant à d'autres territoires en mouvement, à travers la région et le monde.

Sur cette route, subsistent de nombreux écueils, à commencer par l'inertie des habitudes, modes de pensée, modes de production et modes de vie : un modèle économique fondé sur l'accélération des cycles de vie, la logique du « jetable » appliquée aux ressources matérielles comme aux ressources humaines ; des modes de gouvernement encore trop cloisonnés, sans rapport avec l'intensification des interactions et des « effets papillon » de chaque décision prise.

Au bout du compte, nous devons aujourd'hui apprivoiser une complexité à laquelle ne nous préparent ni les savoirs spécialisés, ni les approches segmentées, parcellisées, individualisées qui influencent nos décisions et nos actes.

Des signaux, faibles encore mais prometteurs, s'allument néanmoins, sur le territoire et en résonance avec le reste du monde, comme autant de jalons : résistances et indignations, mais surtout nouvelles formes d'entraide et d'échanges, expériences solidaires, conception et production de biens plus économes, alliances inédites entre producteurs et consommateurs, recompositions et innovations citoyennes ...

Ce sont ces signaux que nous voulons révéler, encourager, cultiver et faire connaître dans notre agglomération, à la faveur de la démarche Agenda 21 à l'échelle communautaire comme aux échelles communales.

## 1.2. Un Agenda 21 pour Plaine Commune

L'Agenda 21 communautaire s'inscrit dans la continuité de la politique d'écologie urbaine menée par l'agglomération de Plaine Commune depuis sa création.

La mise en œuvre du Plan communautaire pour l'environnement a permis, depuis 2006, de vérifier que l'environnement ne pouvait pas être soigné hors des autres champs d'action de l'agglomération (développement économique, habitat, aménagement, rénovation urbaine...) et exigeait la transversalité. Le Plan Climat Energie Territorial témoigne que Plaine Commune peut, à son niveau, contribuer à relever des enjeux planétaires, comme celui de la lutte contre le changement climatique, tout en répondant à des urgences locales : la précarité énergétique, la mobilité, l'adaptation aux effets du changement climatique.

Avec l'Agenda 21 territorial (1 Agenda 21 communautaire + 8 Agendas 21 communaux), les élus ont souhaité amplifier les réflexions et les actions engagées à l'occasion de ces deux projets. Le besoin avait grandi de surmonter les obstacles liés à la culture productiviste dominante et de mieux travailler les apparentes contradictions.

Pour ce faire les élus ont souhaité impliquer le plus grand nombre d'acteurs, pour vérifier la disponibilité de la société à inventer ensemble un développement du territoire qui satisfasse les besoins fondamentaux de tous sans remettre en cause ceux des générations futures.

C'est la raison pour laquelle, dès l'élaboration du diagnostic, l'objectif de toucher au moins 1 % des habitants et usagers du territoire a été fixé. L'Agenda 21 a ainsi permis à de nombreux habitants de parler de leur quotidien, mais également de les sensibiliser aux enjeux de l'écologie urbaine, et de mettre en perspective notre vie locale.

Ce banc d'épreuve et de risque d'une écoute active et « tous azimuts » des préoccupations, des attentes, des priorités, des urgences, a également contribué à modifier le regard et la perception, par les élus et les agents communaux et communautaires, de la complexité sociétale à l'œuvre sur notre territoire.

Constitué d'un état des lieux technique, suivi d'une ample concertation, puis croisé avec l'analyse des politiques publiques à l'œuvre, le diagnostic de l'Agenda 21 communautaire a permis de faire émerger 18 enjeux, que l'on peut rassembler en trois grandes familles :

- des enjeux sociaux, qui se posent avec beaucoup d'acuité
- des enjeux de qualification du territoire, qui renvoient à la ville durable mais aussi à la place de Plaine Commune dans la métropole parisienne
- des enjeux sociétaux, en matière d'évolution des modes de vie et des modes de production et de consommation

La conception sociale et sociétale du développement qui en résulte engage Plaine Commune dans un chantier innovant du développement durable.

En réponse à ces préoccupations, et dans l'intention de faire de l'Agenda 21 un outil de réponse aux préoccupations quotidiennes des habitants et usagers du territoire, engagé dans une perspective d'avenir, les élus ont choisi d'orienter l'Agenda 21 sur 5 priorités :

**Plaine-Monde, Plaine de tout le monde** : favoriser la diversité et l'ouverture au monde comme richesse et point d'appui ; affirmer un territoire d'accueil et d'inclusion

**Plaine-école, Plaine fertile** : donner à tous l'accès à un parcours éducatif de qualité, et faire profiter les habitants du développement économique local

**Plaine apaisée, Plaine qualifiée** : maîtriser les tensions urbaines en qualifiant le territoire pour le bien-être et la santé de tous

**Plaine-nature, Plaine de nature** : réconcilier l'urbanisation avec la nature, en favorisant l'implication de chacun

**Plaine de création, Plaine en transition** : innover et coopérer pour engager la conversion écologique du territoire, renforcer la démocratie locale

C'est sur ces priorités que l'agglomération souhaite s'investir fortement, de manière innovante, transversale et partenariale, pour engager le territoire, ses habitants et ses acteurs dans la transition nécessaire.

L'Agenda 21 ne répondra pas, à lui seul, à la totalité des enjeux soulevés par le diagnostic. Pour autant ils ne seront pas oubliés et permettront de revisiter avec un regard neuf, pas à pas, une grande partie des politiques, des projets et des pratiques communautaires.

Le rapport de développement durable de Plaine Commune rendra compte, année après année, des évolutions ainsi engagées.

## 2. La coopération au cœur de l'Agenda 21

L'Agenda 21 de Plaine Commune repose sur une valeur forte portée par les élus du territoire : mettre les hommes et les femmes de ce territoire, ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain, au cœur des politiques et des actions.

A cet effet le diagnostic de l'Agenda s'est d'abord appuyé sur un dialogue avec des habitants, des salariés, des enfants, des chefs d'entreprise du territoire, pour tenter d'en faire émerger ensemble des enjeux forts en matière de développement durable. Parmi ces enjeux, la coopération entre tous les acteurs de la société civile (entreprises, associations, habitants, salariés, artistes, chercheurs ...), apparaît comme valeur fédératrice de l'action. A la fois fin et moyen, elle permet de rassembler et faire converger les démarches et projets, encourager les échanges et partages de savoirs ou compétences, de s'appuyer sur la mise en commun des forces vives et des ressources.

La coopération aura également une portée institutionnelle et territoriale, tant pour traiter des sujets de préoccupation transversaux (santé, parcours éducatifs, mobilité, sécurité, propreté...), que pour faciliter la cohérence entre les différents niveaux territoriaux (région, département, agglomérations et villes).

Placée également sous le signe de la coopération, l'articulation entre l'Agenda 21 communautaire et les Agendas 21 portés par les 8 villes constitue la marque de fabrique de ce projet. Si chaque ville a identifié des enjeux et dessiné une stratégie qui lui sont propres, adaptés à ses spécificités, l'articulation des 8 démarches et leur concomitance dans le temps permet de mieux répartir les forces : ainsi en fonction du partage de tel ou tel enjeu, et des capacités d'action de chacun, les actions pourront être menées à la bonne échelle, dans des formats de coopération adaptés (villes + agglomération, agglomération seule au nom des villes, plusieurs villes ensemble ...), gagnant en efficacité, en force, et en capacité d'invention.

## 3. De nouveaux leviers pour Plaine Commune

Souhaitant répondre aux enjeux de développement durable du territoire, exprimés et partagés par ses acteurs, ses habitants, et ses élus, Plaine Commune jouera un rôle moteur d'impulsion, de coordination et d'exemplarité ; ainsi pour conduire l'Agenda 21 elle souhaite être à la fois :

- Responsable dans son mode de fonctionnement interne (commande publique, responsabilité sociale et environnementale ...)
- Maître d'ouvrage sur ses compétences transférées ;
- Animatrice territoriale au-delà de ses compétences dans les domaines qui le requièrent ;
- Pro-active, interpellant la puissance publique, les opérateurs publics et privés sur des réponses aux nouveaux enjeux sociaux et écologiques.

## 4. Cinq axes de transformation

L'Agenda 21 a pour ambition de contribuer à la transformation du territoire et à la mobilisation de ses forces vives suivant cinq grands axes prioritaires.

Ils serviront de guide à l'élaboration du programme d'action de cet Agenda 21, laquelle sera participative et coopérative, reposant sur l'implication d'acteurs divers du territoire.

D'autres axes de transformation majeurs, complémentaires à ceux choisis pour orienter cet Agenda 21, guident l'action de Plaine Commune, contribuant eux aussi à répondre aux enjeux issus du diagnostic.

Ils renvoient à des compétences clés de l'agglomération et visent à faire évoluer les pratiques et les politiques en matière d'habitat, de transports et de mobilité, d'aménagement et d'énergie, pour contribuer à modeler une ville plus durable.

Non repris dans cet Agenda 21, ils constituent la colonne vertébrale de plusieurs autres démarches en cours sur le territoire de l'agglomération : Plan climat énergie territorial (qui constitue le volet climat de l'Agenda 21), Plan local de l'habitat, référentiel d'aménagement écologique, plan marche et plan vélo ...

Cet Agenda 21 ne prend sens que dans une articulation fine avec ces autres démarches, l'ensemble contribuant à faire de Plaine Commune une Terre d'Avenir.

### 4.1. Plaine-monde, Plaine de tout le monde

Carrefour de cultures, de générations, de populations, terre d'accueil et territoire de passage, abritant 134 nationalités, Plaine Commune est riche de la diversité de ses habitants. Ce « melting pot » ne compose pas pour autant une mosaïque spontanément harmonieuse. Il arrive que des tensions surmontent la solidité et la capacité de rebond des habitants, fragilisées par des conditions de vie souvent difficiles et un environnement par endroits dégradé (habitat vétuste voire insalubre, béton omniprésent, circulation malaisée, ...). Les tensions croissantes générées par les crises en cours (financière et économique) s'ajoutent à ces difficultés.

Grâce à son passé industriel, Plaine Commune est héritière d'une culture populaire fondée sur la solidarité et le partage. Reconnue tant par les habitants eux-mêmes que par les élus et les acteurs associatifs, cette richesse intrinsèque permet de construire un territoire de toutes les coopérations : coopération intergénérationnelle, coopération interculturelle, coopérations entre groupes sociaux, coopération avec les pays du Sud ...

Les élus entendent que cette coopération redonne du sens à la vie collective et aux relations entre communautés, tout en faisant éclore de nouvelles richesses sur le territoire, fondées sur l'expression des cultures, des savoirs et des compétences de chacun.

Pour combattre les logiques de la relégation sociale, permettre aux savoirs populaires et aux cultures les plus diverses de participer à la vie sociale du territoire, pour cultiver chez habitants la fierté d'être partie prenante de ce territoire, et pour contribuer aux « Objectifs du millénaire pour le développement »<sup>1</sup> dans un esprit de solidarité avec le reste du monde, Plaine Commune s'engage résolument à faire vivre notre Plaine-monde comme Plaine de tout le monde.

---

<sup>1</sup> adoptés en 2000 à New York (États-Unis) par 193 États membres de l'ONU, et de nombreuses organisations internationales, ces objectifs visent : la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, la lutte contre plusieurs épidémies dont le SIDA et le paludisme, l'accès à l'éducation, et un « partenariat mondial pour le développement »

## **Orientation 1**

### **Valoriser la diversité culturelle à l'œuvre sur le territoire**

*Pistes :*

- Soutenir l'expression de la diversité culturelle, la création et les cultures urbaines, comme vecteurs de reconnaissance sociale et d'activité professionnelle
- Favoriser le dialogue en encourageant, et en mettant en relation, les initiatives citoyennes portées par des collectifs ou des communautés d'habitants
- Valoriser l'image du territoire de Plaine Commune, autour de son histoire de terre d'accueil populaire

## **Orientation 2**

### **Consolider un territoire de solidarité et d'inclusion sociale**

*Pistes :*

- Consolider la culture de l'entraide et de la coopération, fondement de la culture populaire de Plaine Commune
- Combattre toutes les formes de discriminations (accès au logement, au travail, à la santé, à l'éducation, à la justice, à la mobilité, à la culture, aux loisirs...)
- Dynamiser et diversifier la coopération nord / sud en s'appuyant sur la présence de personnes issues de 134 nationalités
- Renforcer les actions contribuant à la réalisation des « Objectifs du Millénaire »

## 4.2. Plaine-école, Plaine fertile

La réussite éducative, la formation en général, et la réussite professionnelle sont au cœur des difficultés vécues par de nombreux habitants de Plaine Commune, comme au cœur des changements qui peuvent contribuer à les surmonter.

Le sous-dimensionnement de l'offre scolaire dans un territoire où la population d'âge scolaire est en hausse régulière, le déficit de cadres éducatifs et de personnels enseignants expérimentés, les tensions affectant la vie quotidienne, qui rejaillissent sur de nombreux établissements de l'agglomération, contribuent à maintenir les élèves les plus vulnérables dans une spirale de décrochage et de disqualification scolaire et sociale. L'image de l'école sur le territoire s'en ressent et les habitants s'en font largement l'écho.

Plus généralement, c'est l'offre en matière de formation qui fait parfois défaut, formation initiale ou formation continue, formation tout au long de la vie.

Enfin, la distance sociale et culturelle entre les acteurs économiques et les habitants du territoire fait également obstacle à l'emploi pour les jeunes et les adultes du territoire.

Pour répondre à ces enjeux d'avenir du territoire et de ses habitants, l'Agenda 21 se donne l'ambition d'assurer, à chaque enfant et à chaque adulte du territoire des formations de qualité et adaptées aux divers publics, en mesure d'assurer le droit à la réussite et à l'épanouissement. Autre défi majeur pour l'Agenda 21, rapprocher habitants et acteurs économiques : cela passera par l'apprentissage, la fréquentation réciproques, et le plein exercice par les acteurs économiques de leur responsabilité sociétale et territoriale.

### **Orientation 1**

#### **Proposer un parcours éducatif à tous pour que chacun puisse réussir**

*Pistes :*

- Développer les liens entre l'école, les parents et le territoire
- Améliorer les dispositifs de prévention et d'accompagnement de la rupture scolaire
- Agir résolument pour améliorer les taux de réussite scolaire du primaire au lycée
- Développer avec l'Etat une approche territorialisée de l'éducation
- Encourager l'ancrage des enseignants sur le territoire
- Renforcer le partenariat entre l'école et les acteurs du sport et de la culture, les acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi
- Eduquer à la complexité et aux enjeux sociétaux du 21<sup>ème</sup> siècle
- Lutter contre l'illettrisme
- Développer l'apprentissage de la langue française et d'autres langues

### **Orientation 2**

#### **Encourager un développement local responsable au bénéfice prioritaire du territoire et de ses habitants**

*Pistes :*

- Développer sur le territoire la formation aux métiers d'avenir : création et production audiovisuelle, services aux personnes, éco-activités, métiers du numérique
- Stimuler et pousser à l'engagement les entreprises dans leur responsabilité sociale et territoriale, la lutte contre les discriminations à l'embauche et au travail
- Inventorier et valoriser les compétences des habitants et encourager leurs initiatives (capacitation individuelle et collective)

### **4.3. Plaine apaisée, Plaine qualifiée**

Des politiques publiques importantes sont en œuvre sur le territoire pour assurer la sécurité publique, la propreté ou la civilité, et pour renforcer la qualité des espaces publics. Pour autant les habitants et usagers de Plaine Commune continuent à exprimer de fortes préoccupations vis-à-vis de leur cadre de vie et des nuisances auxquelles beaucoup sont exposés, vis-à-vis des troubles en matière de sécurité et de tranquillité sur la voie publique et dans les transports, et des difficultés de déplacements entre villes et entre quartiers. Ils souhaitent bénéficier de commerces et services de proximité de qualité, et donner la priorité aux modes de circulation doux, à la faveur du recul de la place de l'automobile.

Permettre le développement d'une ville propre, accessible à tous, agréable à vivre et de qualité devient un enjeu fort d'apaisement des tensions sociales, du vivre ensemble et de développement qualitatif du territoire. A travers l'Agenda 21, les élus de Plaine Commune et des 8 villes ont décidé de prendre en charge ces sujets de manière efficace et collective.

Sur la base des enseignements des politiques conduites, l'ambition est de définir collectivement, en association avec les acteurs de terrain, les moyens de la tranquillité publique sur le territoire, de la requalification des centres urbains, de la construction d'une ville vivante, douce et apaisée pour le bien-être collectif. Qualifier le territoire, par ses aménagements, ses alternances de fonctions, par l'amélioration des mobilités douces et le recul de la place de l'automobile, mais également par la qualité des relations humaines et sociales, l'apprentissage des cultures, le partage de valeurs communes et l'apprentissage du respect de l'autre, constitue un axe fondamental de l'Agenda 21.

#### **Orientation 1**

### **Permettre à chacun de vivre dans un environnement respectueux de sa santé et de son bien-être**

#### *Pistes :*

- Combattre les injustices écologiques (précarité énergétique, cumul d'exposition aux nuisances), et les inégalités en matière de santé et d'accès aux soins
- Multiplier les espaces verts de proximité ouverts à tous
- Développer les espaces et les temps de convivialité
- Trouver de nouvelles modalités d'intervention pour surmonter les souillures des espaces publics
- Faire reculer la place de l'automobile dans la ville, au profit des mobilités douces et actives (marche, vélo)
- Encourager les initiatives de prévention en matière de santé : accès à une alimentation de qualité, à des activités sportives et de détente ...

#### **Orientation 2**

### **Mieux appréhender l'ensemble des déterminants de la tranquillité publique et de la sécurité pour développer des réponses variées et articulées**

#### *Pistes :*

- Développer une approche territorialisée et partenariale de la tranquillité publique et de la sécurité
- Animer une « stratégie civiliste » (construire une approche éducative et médiatrice, en complément de l'approche dissuasive et répressive)

### **Orientation 3**

## **Porter attention à la qualité des espaces publics, combinant mixité des usages et tranquillité**

#### *Pistes :*

- Intégrer la qualité, l'ouverture, et la multi-fonctionnalité des espaces publics et des espaces privés à usage public à toutes les échelles d'aménagement de la ville
- Observer et accompagner les usages des espaces publics et des espaces privés à usage public (halls d'immeubles, halls de gare, cours d'immeubles ...)
- Prendre en compte la diversité des publics et de leurs cultures
- Former les différents acteurs intervenant sur l'espace public à l'écoute et à la rencontre avec les différents publics

## **4.4 Plaine-nature, Plaine de nature**

Ancienne plaine nourricière de l'Ile-de-France, Plaine Commune est aujourd'hui marquée par des nuisances et pollutions importantes, et par des discontinuités écologiques, liées notamment à sa fonction de carrefour du nord francilien, à son passé industriel, et à diverses activités présentes sur le territoire ou à proximité ; un sentiment fort d'étouffement par le béton, et l'aspiration à une nature proche et accessible à chacun, sont forts chez de nombreux habitants.

Aujourd'hui, le territoire est en pleine mutation, avec 24 projet ANRU en cours, de très nombreux projets de transports en commun (tram, train, métro et RER), et surtout des engagements forts en matière de construction de logements à partir de 2015, pour faire face à la crise du logement francilienne.

Affirmer la nature comme un élément structurant de la ville devient alors une nécessité et une urgence, quand le rythme de développement urbanistique et économique du territoire présente un vrai danger vis-à-vis de la préservation d'espaces de respiration et d'accueil de la biodiversité.

Résolument guidés par la conviction que la présence de la nature en ville, mais également le renouveau de l'agriculture urbaine, contribuent au bien-être et à la santé des habitants, et à la durabilité de la ville, les élus souhaitent ouvrir et conserver des espaces dédiés à l'agriculture urbaine. Ils souhaitent inventer une ville où la nature se conjugue systématiquement avec l'habitat, les zones de commerces et de loisirs, les activités économiques et les transports, afin de redonner à tous accès à une nature de proximité.

Le respect et la préservation de la biodiversité, l'inventivité et la diversité dans les formes et les fonctions de la nature urbaine, ont vocation à devenir la règle dans l'aménagement urbain du territoire et dans sa gestion au quotidien.

### **Orientation 1 :**

## **Accompagner l'appropriation citoyenne de la nature en ville**

#### *Pistes :*

- Développer le jardinage et favoriser l'auto-consommation
- Encourager la gestion collective d'espaces publics et la naturation des pieds d'arbres, des pieds d'immeubles, des balcons, des espaces résiduels
- Valoriser l'histoire maraîchère du territoire et les savoir-faire

## **Orientation 2**

### **Maintenir et développer la nature en ville pour le bien-être des habitants et l'équilibre écologique**

*Pistes :*

- Connaître les vulnérabilités du territoire aux aléas et aux risques (inondation, canicule) et les intégrer les documents de planification et d'urbanisme, l'aménagement et la construction
- Redonner la place à la vie végétale, aquatique et animale sur le territoire
- Maintenir et développer des espaces à vocation agricole dans le tissu urbain pour favoriser des circuits courts alimentaires
- Créer un maillage pour faire pénétrer la nature dans la ville : reconquête et développement des continuités écologiques pour une trame verte et bleue, réseau de liaisons vertes entre les espaces verts, reconquête des espaces dégradés...
- Renforcer les pratiques de gestion différenciée

## **4.5. Plaine de création, Plaine en transition**

La période de transition rend indispensable d'apprendre à miser sur l'innovation au-delà de sa seule acception technologique.

L'Agenda 21 de Plaine Commune l'engage ainsi à expérimenter des dispositifs audacieux, et répondant d'une façon nouvelle aux enjeux d'avenir du territoire, ainsi qu'à accompagner les initiatives individuelles et collectives des acteurs.

L'Agenda 21 cherchera à stimuler l'innovation économique pour viabiliser des circuits courts de production et de consommation, ainsi que pour diversifier les logiques et les formes économiques. La collectivité aidera les acteurs économiques à effectuer leur mutation culturelle, pour emmener le territoire dans une nouvelle forme d'économie, plus sobre en ressources, plus respectueuse de la richesse humaine.

L'Agenda 21 aura également pour ambition d'explorer et de rendre visibles les voies et expériences, à l'œuvre dans l'agglomération, qui proposent déjà un modèle alternatif, combinant enrichissement des capacités ou des ressources collectives, valeur ajoutée sociale et préservation ou valorisation des ressources naturelles.

Enfin, il aura pour objectif de renouveler ce qui fait depuis longtemps sa marque de fabrique politique, à savoir la démocratie participative renouvelée, pour faire en sorte qu'expression citoyenne et capacité sociale se renforcent mutuellement.

## **Orientation 1 :**

### **Soutenir la conversion écologique et sociale du territoire**

*Pistes :*

- Diversifier et relocaliser l'activité économique, développer les circuits courts de production et de consommation, conforter le développement des éco-filières sur le territoire
- Bâtir une ville durable et diffuser l'expérience des éco-quartiers au reste du territoire
- Devenir territoire pilote en matière d'éco-construction
- Favoriser la préservation des ressources, l'économie circulaire et l'écologie industrielle
- Appuyer les divers acteurs du territoire dans leur conversion écologique et sociale

## **Orientation 2 : Redonner sens à la richesse collective**

### *Pistes :*

- Renforcer les réseaux et les structures de l'économie sociale et solidaire
- Valoriser l'économie de la réciprocité : le don et le troc, l'échange bénévole de savoirs, de savoir-faire et de services
- Accompagner l'initiative associative ou collective, les logiques coopératives, les activités fédératrices de loisirs et de rencontres festives
- Explorer toutes les formes de développement endogène, solidaire et participatif, déclinant la logique de la « sobriété heureuse »
- Créer un « indice de développement humain » intercommunal

## **Orientation 3 : Renforcer la qualité de la démocratie locale**

### *Pistes :*

- Généraliser la consultation, la concertation, l'élaboration partagée des projets pour consolider encore la culture de la participation citoyenne
- Renouveler et diversifier l'offre de participation aux projets de l'agglomération, faciliter et valoriser l'engagement citoyen
- Permettre à tous les acteurs (habitants, techniciens, opérateurs, élus...) de se former au dialogue et à la construction du bien commun

## **5. Les principes de la mise en œuvre**

Le choix ayant été fait avec cet Agenda 21 d'ouvrir le champ des possibles, au-delà des strictes compétences communautaires, cette stratégie constitue une étape du processus : il s'agit ici d'affirmer les grands objectifs de transformation qui guideront l'Agenda 21.

C'est, ensuite, à travers des programmes d'actions, élaborés et mis en œuvre en coopération avec les acteurs du territoire, et amenés à s'étoffer et à se renouveler au fil du temps, que cette stratégie prendra corps de façon concrète.

Pour arrêter ces programmes d'actions, on s'appuiera sur les principes suivants :

### **Les logiques d'action :**

- L'articulation du court, moyen et long terme
- L'articulation entre réponses techniques et changements sociétaux qui guident les précédentes
- L'échange d'expériences
- La Recherche & Développement, l'expérimentation, l'anticipation
- Le renforcement de la cohérence avec l'ensemble des projets, programmes et dispositifs portés par Plaine Commune (SCoT, CUCS communautaire, pôle de la culture et de la création, projets ANRU, éco-quartiers ...)

### **La collaboration :**

Pour repérer et valoriser les actions déjà menées, en identifier de nouvelles ou appuyer leur émergence, et poursuivre l'appropriation collective, l'Agenda 21 s'appuiera sur la collaboration avec :

- les différents services de l'agglomération,
- les villes de l'agglomération, grâce à l'articulation fine entre l'Agenda 21 communautaire et les agendas 21 communaux, élaborés dans les mêmes calendriers et avec le souci de l'interaction positive et de la complémentarité
- les autres partenaires, institutionnels et associatifs

**Les moyens de la mise en œuvre :**

L'Agenda 21 sera mis en œuvre dans la mesure des moyens de l'agglomération. Il ne s'agit pas d'occasionner de nouvelles dépenses, mais de ré-orienter les actions, d'innover pour intervenir autrement, de re-déployer dans certains cas des budgets pour une meilleure prise en compte des objectifs de l'Agenda 21, le tout dans la mesure des capacités de l'agglomération et de ses partenaires.

Des partenariats techniques et financiers pourront être recherchés au cas par cas auprès de divers partenaires (Département, Région, Etat, Europe...) pour aider à faire démarrer ou à mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21.

**Le calendrier prévu :**

Elaboration du programme d'actions : deuxième semestre 2012

Adoption du premier programme d'actions: fin 2012